

BSP CONSEIL
Société à responsabilité limitée
au capital de 4 100 euros
Siège social : 15 Boulevard Belle Isle
12000 RODEZ
819 737 719 RCS RODEZ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 34 777,14 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 34 777,14 euros
Affecté en totalité au compte « autres réserves ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Benoit PRAT

✓ Certifié par  yousign



Un esprit libre pour avancer

Sarl BSP CONSEIL

15 BOULEVARD BELLE ISLE

12000 RODEZ

Exercice clos le : 31 décembre 2025

APE : 8299Z

SIRET : 81973771900016

COMPTES ANNUELS

ALBOUY CONSULT

9 RUE CAMILLE DOULS
résidence les jacobins
12000 RODEZ

Tél 0973711100

E-mail contact@albouy-consult.fr

<https://www.albouy-consult.fr>

BILAN ACTIF PASSIF

Sarl BSP CONSEIL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	9 242	10 356	-1 114	-10,76
Immobilisations financières	2 324 150	7 550	2 316 600	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	2 333 392	17 906	2 315 486	
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances Clients et comptes rattachés	136 800	66 000	70 800	107,27
Autres créances	464 139	496 446	-32 307	-6,51
Charges constatées d'avance	3 022	1 374	1 648	119,92
Valeurs mobilières de placement	720 022		720 022	
Disponibilités	98 471	148 441	-49 970	-33,66
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	1 422 454	712 261	710 193	99,71
Comptes de régularisation (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV)	3 755 846	730 167	3 025 679	414,38
PASSIF				
Capital	4 100	1 000	3 100	310,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 279 430		2 279 430	
Écart de réévaluation et d'équivalence				
Réserves	558 644	505 131	53 513	10,59
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	34 777	53 513	-18 736	-35,01
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	2 876 951	559 644	2 317 307	414,07
Provisions (II)				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	32 501	2 174	30 327	
Autres dettes	846 394	168 349	678 046	402,76
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (III)	878 895	170 523	708 372	415,41
Comptes de régularisation (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	3 755 846	730 167	3 025 679	414,38

COMPTE DE RÉSULTAT

Sarl BSP CONSEIL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Montant net du chiffre d'affaires	214 000	190 000	24 000	12,63
Autres produits	5 868		5 868	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	219 868	190 000	29 868	15,72
Charges d'exploitation				
Achats et autres charges externes	46 609	19 032	27 577	144,90
Impôts, taxes et versements assimilés	7 031	4 533	2 498	55,10
Salaires	93 269	73 595	19 674	26,73
Cotisations sociales	30 539	19 091	11 447	59,96
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 246	394	1 852	469,92
Dotations aux provisions				
Autres charges	101		100	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	179 795	116 646	63 149	54,14
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	40 073	73 354	-33 281	100,00
Quote-part de rés. sur opé. faites en commun (III)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	17 538	6 100	11 438	187,52
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (IV)	17 538	6 100	11 438	187,52
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	15 588	13 240	2 348	17,73
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instr. de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (V)	15 588	13 240	2 348	17,73
2-RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)	1 950	-7 140	9 090	127,32
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+/-III+IV-V)	42 023	66 214	-24 191	-36,53
Produits exceptionnels (VI)				
Charges exceptionnelles (VII)		148	-148	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)		-148	148	100,00
Participation des salariés aux résultats (VIII)				
Impôts sur les bénéfices (IX)	7 246	12 553	-5 307	-42,28
BÉNÉFICE OU PERTE (I-II+/-III+IV-V+VI-VII-VIII-IX)	34 777	53 513	-18 736	-35,01

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 3 755 846,27 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 34 777,14 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisations des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Le règlement ANC no 2022-06 vise à moderniser les états financiers et le plan de comptes des entreprises. Il prévoit plusieurs changements, notamment :

- une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ; désormais, les conséquences d'un évènement sont comptabilisées en résultat exceptionnel dans la mesure où l'évènement est majeur et inhabituel.
- la suppression des transferts de charges,
- des modifications du plan de comptes,
- une modernisation et une réduction des modèles d'états financiers,
- une nouvelle présentation des informations en annexe.

Il s'applique obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Sarl BSP CONSEIL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation		
		suite à rééval.	acquisition	
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport	10 750,00			
Autres immobilisations corporelles	870,00		1 132,50	
TOTAL	11 620,00		1 132,50	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières	7 550,00		2 316 600,00	
TOTAL	7 550,00		2 316 600,00	
TOTAL GENERAL	19 170,00		2 317 732,50	
	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport			10 750,00	
Autres immobilisations corporelles			2 002,50	
TOTAL			12 752,50	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			2 324 150,00	
TOTAL			2 324 150,00	
TOTAL GENERAL			2 336 902,50	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Sarl BSP CONSEIL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Matériel de transport			394,17	2 150,00		2 544,17
Autres immobilisations corporelles			870,00	96,47		966,47
TOTAL			1 264,17	2 246,47		3 510,64
TOTAL GENERAL			1 264,17	2 246,47		3 510,64

ETAT DES CRÉANCES

Sarl BSP CONSEIL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	136 800,00	136 800,00	
Impôts sur les bénéfices	5 306,00	5 306,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	15 544,95	15 544,95	
Groupe et associés (2)	343 288,28	343 288,28	
Débiteurs divers	100 000,00	100 000,00	
Charges constatées d'avance	3 021,82	3 021,82	
TOTAL	603 961,05	603 961,05	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Sarl BSP CONSEIL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	3 021,82
TOTAL	3 021,82

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	100 088,28
Disponibilités	374,58
TOTAL	100 462,86

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Sarl BSP CONSEIL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	32 501,20	32 501,20		
Personnel et comptes rattachés	4 453,64	4 453,64		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 735,86	1 735,86		
Taxe sur la valeur ajoutée	22 800,00	22 800,00		
Autres impôts et taxes assimilées	102,50	102,50		
Groupes et associés (2)	817 101,73	817 101,73		
TOTAL	878 694,93	878 694,93		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Sarl BSP CONSEIL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 412,40
Dettes fiscales et sociales	3 396,38
TOTAL	32 808,78